

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 15 décembre 2022**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 22  
Votants : 23  
Absent : 1  
Procuration : 1

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Agnès TROCELLIER-BERGER, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, M. ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme Hélène LEOTARD, M. Didier BELLOC, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procuration :

Sandrine ARNAUD donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES

---

**Objet : MARCHÉ PUBLIC – Nouvel hôtel de ville – Délégation à Mme le Maire**

---

Mme le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Elle rappelle aussi la délibération du 16 juin 2022 qui a approuvé le choix des 9 entreprises pour les marchés de travaux du nouvel hôtel de ville pour un montant total de 1 640 913,98 € HT

Dans un souci de favoriser une bonne gestion du chantier et comme évoqué lors du précédent Conseil municipal, il est proposé au conseil municipal, de donner délégations à Mme le Maire pour signer les avenants pour les 9 lots du marché de travaux de l'hôtel de ville dans les conditions suivantes :

- 10% dans la limite de 50 000 € par marché de travaux
- Lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Mme le Maire agira par décision dont il sera rendu-compte au conseil municipal suivant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DONNE DELEGATION à Mme le Maire pour signer les avenants pour les 9 lots du marché de travaux de l'hôtel de ville dans les conditions suivantes :
  - 10% dans la limite de 50 000 € par marché de travaux
  - Lorsque les crédits sont inscrits au budget.
  - Mme le Maire agira par décision dont il sera rendu-compte au conseil municipal suivant.
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



Le Maire,  
Jackie GALABRUN-BOULBES

*Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault*

le

*Et publication ou notification le*